

APPEL À PROJETS

Expérimentation ÉNERGIE POSITIVE – REDUCTION CARBONE (E+C-) Accompagnement à la réalisation d'études énergie-carbone de bâtiments

RÈGLEMENT de l'APPEL à PROJETS

Contexte.....	2
Objectifs de l'appel à projets et cadre global de l'intervention de l'ADEME	3
Critères de sélection	5
Éligibilité	5
Aide financière.....	6
Engagement des lauréats de l'appel à projets.....	7
Candidature	7

Date limite de dépôt des dossiers :

29 mai 2017 à 12h
Reportée à fin juillet

1- Contexte

Dans la lignée des lois Grenelle et plus récemment de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), la France a décidé d'engager la filière du bâtiment vers la construction de bâtiments dits « responsables » en regard de l'environnement. Après plus de trois décennies de réglementation thermique monocritère « énergie » et limitée à 5 usages conventionnels, les travaux sur l'évaluation des qualités environnementales des bâtiments marquent une évolution profonde de notre rapport au cadre bâti.

Les approches multicritères basées sur l'analyse de cycle de vie (ACV) vont devenir indispensables et le champ d'application va s'élargir pour aller au-delà de l'échelle du seul bâtiment.

Fin 2016, le Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer a annoncé :

- **La mise en place d'une expérimentation nationale pour tester en grandeur réelle les niveaux d'ambition du nouveau référentiel Énergie-Carbone**, qui anticipe la future réglementation environnementale des bâtiments neufs (instaurée dans la loi TECV) prévue au plus tard pour 2020,
- **La création d'un label Énergie-Carbone (E+C-)**, qui s'appuie sur ce référentiel, pour permettre aux maîtres d'ouvrage volontaires de valoriser leur démarche.

L'objectif est de pouvoir permettre dès 2018 la mise en place d'un standard environnemental ambitieux pour les bâtiments neufs, avec le déploiement de bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone tout au long de leur cycle de vie, depuis la conception jusqu'à la démolition.

L'expérimentation engagée aujourd'hui vise à **permettre à tout maître d'ouvrage d'être acteur de la future réglementation en participant à la démarche** et sans avoir forcément recours à la labellisation, mais aussi à servir de moteur à l'innovation, et travailler à l'adaptation de la réglementation au contexte local. **Ce retour d'expériences, porteur d'ambition énergétique et environnementale, permettra d'apprécier la faisabilité technique et la soutenabilité économique de la future réglementation, pour, dans une seconde étape, en calibrer les exigences.**

De plus, les travaux menés actuellement autour de la performance environnementale des bâtiments neufs sont une première concrétisation **d'une dynamique qui va au-delà de l'échelle du seul bâtiment**, afin d'inscrire celui-ci dans une politique de renforcement des approches territoriales et décentralisées de l'énergie, mais aussi de faible empreinte carbone grâce notamment à un modèle de développement local et d'économie circulaire.

Les bâtiments non concernés par la réglementation thermique actuelle peuvent participer, l'objectif étant dans ce cas de figure de pouvoir enrichir l'expérimentation sur le volet relatif au contenu carbone lié à la construction.

L'enjeu est donc de favoriser le plus largement possible l'utilisation de ce nouveau référentiel en vue de l'élaboration de la prochaine réglementation.

Un portail internet dédié à l'expérimentation a été créé, permettant à la fois de délivrer de l'information et de saisir les données des opérations participant à la démarche :

www.batiment-energiecarbone.fr

Si tout maître d'ouvrage peut s'inscrire dans la démarche de référencement via ce site, l'ADEME a décidé d'y contribuer fortement à travers cet appel à projets et le programme mis en place à l'échelle nationale.

2- Objectifs de l'appel à projets et cadre global de l'intervention de l'ADEME

2-1 Objectifs de l'appel à projets

Ces orientations conduisant à un réel besoin d'évolution des approches et des pratiques, l'ADEME a décidé de contribuer à l'expérimentation E+C- dans un double objectif :

- Sensibiliser, informer et **faire monter en compétence les acteurs de la filière sur le sujet et plus largement sur la pratique de l'ACV dans le bâtiment** ;
- **Favoriser l'émergence de projets précurseurs** et représentatifs du savoir-faire régional.

Les nombreuses opérations remarquables réalisées en Occitanie en matière de bâtiments durables amènent à penser que les acteurs régionaux de la filière Bâtiment seront motivés pour s'inscrire dans ce programme d'expérimentation d'analyses environnementales des bâtiments en vue de la prochaine réglementation.

*La Direction régionale de l'ADEME, en partenariat avec la Région et la DREAL, souhaite en conséquence, à travers cet appel à projets, **retenir une trentaine de projets pilotes et leurs équipes** (maître d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et bureaux d'études), volontaires pour tester et appliquer le nouveau référentiel Énergie-Carbone.*

*Les projets retenus seront soit livrés ou en phase travaux, soit en phase conception, **l'objectif étant de disposer d'un panel de bâtiments représentatifs de différents usages et de différents modes constructifs.***

Il s'agit, au travers de ce programme, d'une part de participer aux objectifs nationaux :

- Contribuer à l'expérimentation du référentiel Énergie–Carbone dans l'objectif de fournir des données d'ici fin 2017 / début 2018 sur des bâtiments livrés, en testant sur des cas concrets l'application du nouveau référentiel E+C-, sur différents cas d'usage (logements, bureaux, équipements publics ...), de choix constructifs, de choix d'énergie...,
- Permettre la participation des maîtres d'ouvrage à la définition des seuils de la prochaine réglementation environnementale,
- Capitaliser sur les données de performances énergétiques et environnementales des bâtiments neufs et disposer de retours d'expériences sur la méthode.

Mais aussi, au niveau régional, de contribuer à la montée en compétences des acteurs sur ces nouveaux indicateurs et nouvelles méthodes, en :

- testant la méthode E+C- également sur des projets en phase conception, en accompagnant dans la durée et de manière approfondie des équipes projets dans cette expérimentation,
- permettant à des maîtres d'ouvrage « précurseurs » de mettre en lisibilité leur opération par rapport à la future réglementation environnementale 2018/2020 ; ils pourront, s'ils le souhaitent, les valoriser à travers la labellisation,
- initiant une « communauté de travail régionale » sur la pratique du référentiel E+C- et de l'ACV de manière plus générale, constituée dans un premier temps des acteurs des opérations sélectionnées, puis élargie une fois l'expérimentation bien avancée.

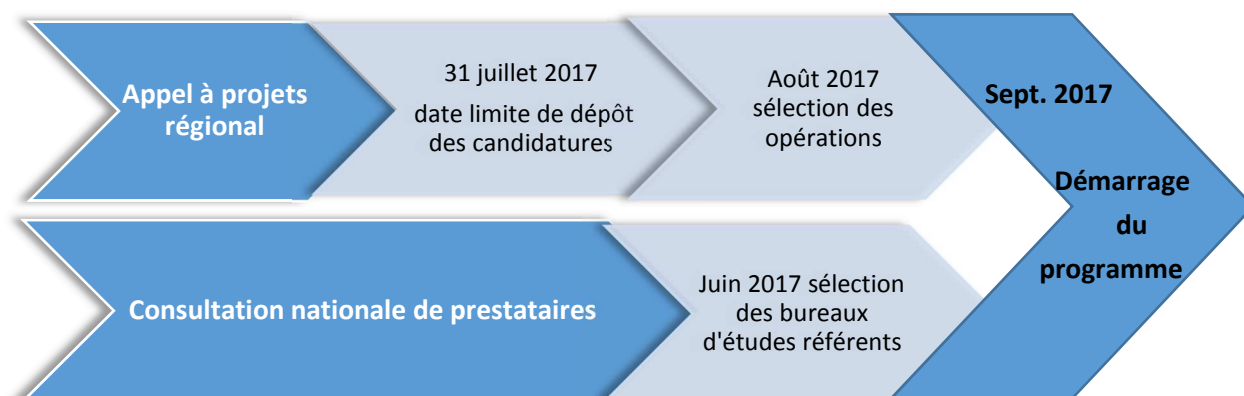
2-2 Cadre global de l'intervention de l'ADEME

Cet appel à projets régional s'inscrit dans un programme d'envergure nationale, coordonné et appuyé par le service Bâtiment de la Direction Ville et Territoires Durables de l'ADEME à Valbonne.

Une consultation de prestataires à l'échelle nationale est en cours pour retenir une Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO) composée de bureaux d'études référents missionnés dans chaque région pour :

- réaliser des études Énergie-Carbone sur une vingtaine de bâtiments livrés (ou en phase travaux) retenus dans le cadre d'appels à projets régionaux tels que celui-ci, renseigner l'observatoire E+C- ;
- assurer l'assistance technique environnementale des équipes projets d'une dizaine d'opérations en phase conception, retenus dans le cadre de l'appel à projets régional ;
- organiser en partenariat avec la direction régionale de l'ADEME des sessions d'information / formation à destination de la trentaine d'équipes sélectionnées ;
- participer à l'organisation d'une restitution régionale pour présenter les résultats et enseignements obtenus sur cette expérimentation.

Le déroulé prévisionnel du programme de l'ADEME dans son ensemble est le suivant :



Les études Énergie-Carbone sur les bâtiments livrés seront réalisées d'ici fin 2017-début 2018.

La mission d'information / formation **de la trentaine d'équipes projets dans son ensemble** ainsi que l'assistance technique des équipes projets des opérations en phase conception démarrera en septembre 2017, pour se poursuivre sur l'année 2018.

Le cycle de sessions d'information / formation des équipes lauréates, tel qu'envisagé aujourd'hui (mais dont le format et contenu pourront être revus après échanges avec le bureau d'études référent retenu pour notre région), pourrait prendre la forme suivante :

- Réunion 1 : prise de connaissance du référentiel E+C- et des impacts environnementaux retenus dans le référentiel, présentation de l'observatoire, présentation du panel d'opérations et projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets régional,
- Réunion 2 : prise de connaissance détaillée des données d'entrée aux calculs ACV type FDES/PEP, données conventionnelles, ... leur utilisation et limites dans le calcul,
- Réunion 3 : présentation détaillée des résultats obtenus sur les opérations livrées, comparaison des résultats entre les différents projets, versus principes constructifs, choix d'énergie, ...
- Réunion 4 : calcul des impacts environnementaux sur un ou plusieurs projets (qui pourrait prendre la forme d'une démonstration sur logiciel), notions et importance du coût global,
- Réunion 5 : présentation de l'ensemble des résultats obtenus sur la trentaine d'opérations.

Deux colloques (à Toulouse et à Montpellier), venant clôturer l'opération régionale, sont envisagés au second semestre 2018.

3- Critères de sélection

L'appel à projets régional aura pour objectif de sélectionner une trentaine de projets au total (dont les 2/3 en phase travaux ou livrés), illustrant différents cas d'usage (cf 4.2) et de modes constructifs.

Les candidatures seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

- La motivation de la Maîtrise d'Ouvrage et de l'équipe de conception, la démarche qualité mise en place, la diversité des équipes représentées (architecte/Bureaux d'études),
- La destination des bâtiments, avec priorité à la reproductibilité (cf 4.2) et à la diversité des modes constructifs et types d'énergies utilisés,
- Le niveau de performance énergétique :
 - o \geq RT 2012 pour les bâtiments candidats **en phase travaux ou livrés**,
 - o Visant au minimum le niveau Energie 3 de l'indicateur BEPOS du référentiel E+C- pour les bâtiments candidats **en phase conception**.

4- Eligibilité

4-1 Principe des aides et bénéfices pour les lauréats

Pour la vingtaine d'opérations retenues en phase travaux ou livrées, l'étude Énergie-Carbone et la saisie des données dans l'observatoire E+C- seront prises en charge en totalité, via le prestataire (le bureau d'études référent) missionné par l'ADEME pour le faire dans le cadre de la consultation nationale.

Pour la dizaine de projets retenus en phase conception, le dispositif d'aide à la décision mis en place par l'ADEME (cf 5) permettra d'apporter un soutien financier et technique au Maître d'Ouvrage pour :

- ✚ l'étude Énergie-Carbone réalisée par le bureau d'études du Maître d'Ouvrage lauréat ;
- ✚ des missions d'AMO QEB et/ou de commissionnement prévues également dans le projet.

L'ensemble des équipes lauréates bénéficiera d'un cycle de sessions d'information / formation leur permettant de suivre et partager les résultats obtenus sur l'ensemble des opérations, et de se former sur le sujet. Ce cycle sera élaboré pour répondre aux attentes de deux cibles principales d'acteurs : les maîtres d'ouvrage et leur AMO / les maîtres d'œuvre et leurs équipes de conception.

4-2 Opérations éligibles

Les bâtiments concernés sont aussi bien des bâtiments d'habitation que d'activités, **implantés en région Occitanie**. L'appel à projets vise plus particulièrement les bâtiments :

- d'habitation (collectif mais aussi individuel),
- de bureaux / d'enseignement
- d'accueil de la petite enfance / du secteur sanitaire et médico-social
- les gymnases, salles de sports
- les hôtels et restaurants / les locaux commerciaux

Les opérations candidates devront respecter le calendrier suivant :

- **Les opérations en phase travaux devront être livrées avant le 01 janvier 2018 ;**
- **Les opérations en phase conception devront être au stade esquisse ou APS au moment du dépôt de candidature**, afin d'être au stade APD lors du démarrage effectif de l'accompagnement technique (septembre 2017), pour que l'étude Énergie-Carbone puisse constituer une réelle aide à la décision.

Les opérations de rénovation ne sont pas éligibles.

4-3 Bénéficiaires éligibles

Les aides de l'ADEME sont accordées à des personnes morales publiques ou privées, exerçant une activité économique ou non, **Maîtres d'Ouvrage de l'opération aidée**.

Sont exclus du bénéfice des aides de l'ADEME :

- Les services de l'État,
- Les particuliers
- Et pour cet appel à projets pour les opérations en phase conception, **les bailleurs sociaux**, bénéficiant par ailleurs d'un accompagnement financier pour cette expérimentation nationale E+C- via la Caisse des Dépôts et Consignations.

5- Aide financière

Pour les projets retenus en phase conception, le dispositif d'aide à décision mis en place par l'ADEME permettra d'apporter un soutien financier au Maître d'Ouvrage sur :

- ✚ **l'étude Énergie-Carbone** ; elle devra être réalisée conformément à la méthode d'évaluation disponible sur le site de l'expérimentation (<http://www.batiment-energiecarbone.fr/niveaux-de-performance-et-label/niveaux-de-performance/>), **à 2 étapes** : au stade APD/PRO, et à la réception des travaux.

La mission devra prévoir l'intégration en phase APD/PRO **d'une analyse de sensibilité des impacts environnementaux aux choix de conception** (choix énergétiques, matériaux biosourcés...), ainsi **qu'une simulation pour atteindre le niveau Energie 4 Carbone 2**.

- ✚ **une mission éventuelle de type AMO QEB et/ou commissionnement**, réalisée conformément aux cahiers des charges de l'ADEME Occitanie correspondants.

Le taux d'aide maximal sera de 50%, taux d'aide appliqué aux dépenses éligibles indiquées ci-avant.

Il est rappelé que les aides de l'ADEME ne constituent pas un droit à délivrance et n'ont pas un caractère systématique. Elles doivent être incitatives et proportionnées. Leur attribution, voire la modification de leur montant, peut être fonction de la qualité de l'opération financée, des priorités définies au niveau national ou régional ainsi que des budgets disponibles.

Les aides seront attribuées selon les modalités propres à l'ADEME définies à travers son système d'aide à la réalisation et ses règles générales d'attribution des aides (consultables sur : www.ademe.fr/deliberations-conseil-dadministration).

6 – Engagement des lauréats de l'appel à projets

En s'inscrivant dans cette expérimentation à travers sa candidature à l'appel à projets, le lauréat et son équipe projet s'engagent :

- **pour les opérations en phase travaux ou livrées** : à mettre à disposition du bureau d'études référent (prestataire de l'ADEME) toute la documentation et les données techniques et économiques nécessaires à la réalisation de l'étude Énergie-Carbone et à la saisie des données requises dans l'observatoire E+C-(*);
- **pour les opérations en phase conception** :
 - à mettre à disposition du bureau d'études référent (prestataire de l'ADEME) toute la documentation et les données techniques et économiques nécessaires à la vérification et l'analyse critique de l'étude Énergie-Carbone et des données saisies dans l'observatoire,
 - à saisir les données requises dans l'observatoire E+C-(*).

Pour tous :

- à participer au cycle de réunions régionales qui seront organisées par l'ADEME,
- à contribuer le cas échéant à la valorisation de l'opération par l'ADEME (participation à des colloques, rédaction de fiches de retour d'expérience...),
- à mentionner le financement apporté par l'ADEME dans tous les actes et supports de communication.

(*) La liste des données à saisir dans l'observatoire peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.batiment-energiecarbone.fr/evaluation/cadre/>

7. Candidature

Le dossier de candidature renseigné et complet devra être envoyé ou déposé avant la date suivante :

Reportée au 31 juillet 2017
le lundi 29 mai 2017 à 12h

A l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur Régional
ADEME Occitanie Technoparc 3 bâtiment 9
1202 voie l'Occitane
31 670 LABÈGE

Pour tous renseignements, contact :
Nathalie GONTHIEZ - Tél : 05 62 24 11 45
e-mail : nathalie.gonthiez@ademe.fr

Le dossier de candidature se décompose en 3 parties :

- 1- La lettre de candidature et d'engagement, à compléter et signer
- 2- Une partie technique, permettant de décrire l'opération, son contexte, ses caractéristiques, ses performances énergétiques, les motivations de l'équipe....
- 3- Une partie 3, **réservée uniquement aux projets déposés en phase « conception »**, formalisant la demande d'aide à la décision